

Compte rendu du conseil municipal du samedi 27 juin 2020 10h00

Nb de conseillers présents : 7 Quorum : 4 Majorité absolue : 4 *Secrétaire de séance : Frédérique Potier*

Vote du budget primitif - montgon (2020 018)

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de: 199 743.91 Euros et en dépenses à la somme de :199 743.91 Euros

(recettes fonctionnement 111243.91€ et recettes d'investissement 88500 €; dépenses de fonctionnement 111243.91 € et recettes d'investissement 88500 €)

est adopté à l'unanimité

Indemnités des élus (2020 019)

NOM et qualité de l' élu	indemnité en %de l'indice 1027	indemnité brute en € à la date du 1er juin 2020
ANDREY Danielle, maire	17	661,20
CHARBONNIER Aymeric, 1er adjoint	3	116,68
BRION Xavier , 2ème adjoint	3	116,68

Madame Andrey exprime sa volonté de maintenir son indemnité au taux de la mandature précédente et de ne pas bénéficier de l'augmentation prévue par la loi; les deux adjoints sont encouragés par l'ensemble du conseil à solliciter une indemnité au regard des nouvelles responsabilités que Madame Andrey souhaite leur confier.

Adoptées à l'unanimité

Protection des élus

Madame Andrey précise que le contrat de la commune avec la MAIF collectivités territoriales assure déjà aux élus toute la protection fonctionnelle dont ils pourraient avoir besoin, eux et leurs proches. Rendue obligatoire par la loi de décembre 2019, cette protection a toujours été incluse dans le contrat MAIF.

Projet d'arrêté de DECI

Le nouveau règlement départemental du SDIS impose aux communes de prendre un arrêté concernant la défense incendie; Madame Andrey explique qu'il est simple pour Montgon: recensement des PEI normalisés (4) , des étangs (3), et signature d'un contrat de maintenance puisque les pompiers locaux ne peuvent plus assurer cette prestation de manipulation et de mesure de débit ...D'après les 2 devis reçus, la maintenance annuelle d'un PEI normalisé coûte entre 64 et 80 € ; il est envisagé de signer avec l'entreprise locale LAC (Luzurier adductions Canalisations)qui travaille pour le SIAEP de Louvergny; pour Madame Andrey, le seul point "noir" reste la défense de Montardré qui ne bénéficie actuellement d'aucune protection et qui est peu occupé .Il faudra rapidement faire le point avec le nouveau propriétaire.

Proposition contribuables pour CCID (2020 020) commission communale des impôts directs

La liste de 24 contribuables TF et T Hab , en vue de la composition de la CCID , préparée dans l'esprit de respecter la parité, les différentes catégories socioprofessionnelles et de "rajeunir" les membres est adoptée à l'unanimité

Avenant à la convention de superposition de gestion avec VNF (2020 021)

Mme Andrey explique que l'itinéraire VTT (créé par conventionnement avec la 2C2A- voir délibération n°2019-026) emprunte une portion du chemin de halage non couverte par la convention de superposition de gestion signée le 24/11/2010 par la commune de Montgon et VNF, à savoir la portion comprise entre l'écluse 12 et l'intersection avec le chemin de Montardré.

Il convient donc d'approuver un avenant qui autorise "la circulation publique non motorisée"sur ce tronçon pour permettre la finalisation de ce projet touristique essentiel.

Adopté à l'unanimité

Renouvellement de la convention d'adhésion au service Prévention du CDG 08 (2020 022)

Madame Andrey informe les membres du conseil municipal que le Centre de Gestion des Ardennes par délibération en date du 27 juin 2013 a décidé la mise en place d'une mission facultative en matière de santé et sécurité au travail pour apporter aux collectivités des prestations de conseil en prévention. Son objectif est d'accompagner les collectivités dans leurs actions de prévention des risques au travail. Madame Andrey demande au conseil de renouveler la convention signée le 31/01/2014 à ce sujet avec le CDG08(**GRATUITE**)
Adopté à l'unanimité

Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent chargé de la fonction d'inspection en matière d'hygiène et sécurité avec le CDG 08 (2020 023)

Il en est de même pour la mise à disposition d'un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI). Son objectif est de contrôler les conditions d'application des règles définies en matière d'hygiène et de sécurité du travail dans la Fonction Publique Territoriale. Madame Andrey demande au conseil de renouveler la convention signée également le 31/01/2014 à ce sujet avec le CDG08(**coût 180 € pour 3 ans**)

Demande d'intervention de l'ATD08 pour diagnostic sur ouvrage d'art (2020 024)

Suite aux premières constatations effectuées par Monsieur Dedion, Directeur de l'ATD08, le 25 juin 2020, et à la demande de Madame Andrey, maire, agissant en vertu des pouvoirs de police qui lui sont conférés, le Conseil municipal missionne l'Agence technique départementale des Ardennes pour effectuer un diagnostic du Pont situé sur la Craquinette, rue de Mélimé.

Le coût de cette prestation s'élevant à 750 € HT.

Adoptée à l'unanimité

Pour la prochaine fête du 14 juillet, tous les membres du conseil s'accordent à dire que la conjoncture ne facilite pas les réjouissances! la cérémonie restera donc très traditionnelle, gerbe et vin d'honneur, ne serait-ce que pour remercier tous ceux qui ont permis à ce nouveau conseil municipal d'être élu avec un réel consensus.